

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mai 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 10 mai à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Monsieur CHAUVET Hugues et Madame DELAHEGUE Gaëlle. CARPENTIER-HENRY Sabrina a été nommée secrétaire de séance.

### **I/Emploi saisonnier**

En raison des congés d'été du personnel titulaire, il est nécessaire de créer un emploi saisonnier d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Sur le rapport de l'autorité territoriale et après avoir délibéré, le conseil Municipal décide de créer un emploi saisonnier d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h est créé à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

### **II/Acquisition de parcelles boisées**

Vu le courrier daté du 4 mai 2022 du service de la Direction départementale des territoires de la Préfecture de la Marne demandant le retrait de la délibération 20223/7 du 22 mars 2022 au motif que les parcelles F 277 et F278 sont situées en zone N et que le droit de préemption urbain ne peut être exercé sur cette partie du territoire, le conseil municipal décide :

- de procéder au retrait de la délibération 20223/7 du 22 mars 2022.

- de solliciter la vente amiable des 2 parcelles boisées sises à RILLY LA MONTAGNE, lieu-dit « LA GLOYE LE BŒUF » cadastrées section F 277 d'une superficie de 1ha 06a 40ca et section F 278 d'une superficie de 00ha 30a 60 ca appartenant à Monsieur Claude BARBARIN. La vente se fera au prix de 12 900€ en ce compris 2400€ d'honoraires de négociation à la charge du vendeur. Les frais d'acte s'élèvent à 2300€

### **III/ Finances**

#### **Commune de Rilly La Montagne**

##### **- Vote du compte administratif 2021/affectation du résultat**

Le Maire procède à la lecture des résultats du compte administratif. Le Conseil Municipal a approuvé le Compte de Gestion 2021 et le Compte Administratif 2021 de la Commune.

#### **Pôle santé de Rilly La Montagne**

##### **- Vote du compte administratif 2021/affectation du résultat**

Le Maire procède à la lecture des résultats du compte administratif. Le Conseil Municipal a approuvé le Compte de Gestion 2021 et le Compte Administratif 2021 du Pôle Santé.

### **IV/ Création d'un parcours de Santé : Demande de Subvention FEADER**

Le conseil municipal, entendu la présentation du projet de Création d'un parcours de Santé, après en avoir délibéré, approuve le projet qui sera autofinancé en totalité pour un montant de 18 747€ HT soit 22 496.40€ TTC et sollicite l'aide financière de la Région Grand EST au titre du « soutien aux services de base en milieu rurale-FEADER Relance ».

## **V/Emploi saisonnier**

Considérant qu'en raison des congés d'été du personnel titulaire, il est nécessaire de créer un emploi saisonnier d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, un emploi saisonnier d'agent d'entretien des espaces verts est créé à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

## **VI/Associations et Manifestations**

Des conventions de mise à disposition aux associations des locaux communaux seront rédigées pour être signées à la rentrée de septembre 2022.

Des tickets seront offerts aux enfants par la commune pour la fête patronale.

Il sera nécessaire de procéder à la fermeture des rues sur le parcours de la course parents/enfants organisée par l'école Jeanne d'Arc le 22 mai.

Le voyage de remerciement des bénévoles du fleurissement aura lieu le 18 juin à TROYES et HAUSSIMONT. Le devis de 1023€ est accepté pour le voyage en bus. L'inscription se fera auprès des responsables de quartiers.

Un concert pique-nique sera organisé le 14 juillet ainsi qu'un feu d'artifice

Les secrets du petit bonhomme auront lieu les 16 et 17 juillet.

Le tour de France féminin passera par Rilly La Montagne le 26 juillet vers 13h.

## **VII/Décision modificative**

Il est nécessaire de procéder aux écritures suivantes pour l'acquisition des parcelles boisées :

### **Investissement**

Articles (chap.) : 2313 (23) : constructions : - 14 500€

Articles (chap.) : 2117 (21) : Bois et Forêts : 14 500€

## **VIII/ Questions diverses**

Une information sera réalisée sur l'arrivée prochaine de la fibre optique.

Le devis de la société Numerize est accepté pour un montant de 2724€. Il prévoit la numérisation sur site des registres.

Le branchement des eaux usées est en cours rue des Gravières